

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 17 novembre 2025

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 1
Absents : 2
Votants : 13

Date de la convocation
Le 07 novembre 2025

Date d'affichage
Le 19 novembre 2025

Le 17 novembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Cécile HAON - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représentée : Annie EXBRAYAT.

Absents : Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération

**Approbation
du Procès-Verbal
du 05/08/2025**

Madame Sylvette JEAN, secrétaire de séance, demande aux membres du Conseil présents, s'ils ont bien lu le Procès-Verbal de la séance du 05/08/2025 qui leur a été transmis par mail avec la convocation de ce conseil.

Madame Marie-Françoise FAVIER, Maire, demande si ce procès-verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 05/08/2025.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 19 novembre 2025
Et publication ou notification
Du 19 novembre 2025

VOTE		
Nombre de votants	13	
Nombre de suffrages exprimés	13	
POUR	11	
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Marie-France RAUST Céline FOUILLIT

Le Maire,
M.-F. FAVIER.

Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20251117-36_2025-DE
Reçu le 19/11/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS****Séance du 17 novembre 2025**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 1
Absents : 2
Votants : 13

Date de la convocation
Le 07 novembre 2025

Date d'affichage
Le 19 novembre 2025

Le 17 novembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Cécile HAON - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représentée : Annie EXBRAYAT.

Absents : Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération

**Cimetière : Approbation
des tarifs des concessions,
des cases du columbarium
et du jardin du souvenir**

Considérant que toute liberté de choix est laissée à la famille qui peut, à sa convenance, soit déposer l'urne d'un défunt dans une sépulture ou dans un columbarium, soit utiliser l'opportunité offerte par le jardin du souvenir, Madame le maire rappelle les tarifs appliqués :

Le columbarium constitue un espace de 12 cases proposées aux familles des défunts :

Case de dimensions 23 x 45 x 38 cm pour une durée de 50 ans au tarif de 800€. Renouvelable pour 50 ans ; au prix de 60% du tarif en vigueur.

Concession cimetière :

- Concession de 2,5 ou 3m² pour une durée de 50 ans au tarif de 700€. Renouvelable pour 50 ans ; au prix de 60% du tarif en vigueur.
- Concession de 5m² pour une durée de 50 ans au tarif de 1200€. Renouvelable pour 50 ans ; au prix de 60% du tarif en vigueur.

L'accès au jardin du souvenir pour la dispersion de cendres est également possible au tarif de 100€ après le dépôt d'une demande en Mairie.

Après discussion, le conseil municipal :

Décide de conserver ainsi que mentionné ci-dessus les tarifs des cases du columbarium, des concessions et du jardin du souvenir.

Dit que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget principal de la commune et autorise Madame le maire à exécuter la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 19 novembre 2025
Et publication ou notification
Du 19 novembre 2025

VOTE		
Nombre de votants	13	
Nombre de suffrages exprimés	13	
POUR	13	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M. F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20251117-37_2025-DE
Reçu le 19/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 17 novembre 2025

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 1
Absents : 2
Votants : 13

Date de la convocation
Le 07 novembre 2025

Date d'affichage
Le 19 novembre 2025

Le 17 novembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Cécile HAON - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représentée : Annie EXBRAYAT.

Absents : Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération

**D.E.A. : Rapport annuel
du Prix et de la Qualité
du Service.**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel « exercice 2024 » sur le prix et la qualité du service établi par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

Le Conseil Municipal en prend acte et approuve ce rapport.

VOTE		
Nombre de votants	13	
Nombre de suffrages exprimés	13	
POUR	13	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 19 novembre 2025
Et publication ou notification
Du 19 novembre 2025

Le Maire,
M.-F. FAVIER.

Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.



AR Prefecture

043-214300188-20251117-38_2025-DE
Reçu le 19/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 17 novembre 2025

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 1
Absents : 2
Votants : 13

Date de la convocation
Le 07 novembre 2025

Date d'affichage
Le 19 novembre 2025

Le 17 novembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Cécile HAON - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représentée : Annie EXBRAYAT.

Absents : Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-20 ainsi que les articles L.5216-1 et suivants.

En raison d'évolutions réglementaires et au vu de l'exercice concret des compétences supplémentaires de la Communauté d'Agglomération, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement des statuts. Ainsi lors de sa séance du 30 septembre 2025, le Conseil Communautaire a adopté (Délibération n°265) les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération qui sont joints à la présente délibération.

Les modifications apportées concernent les compétences supplémentaires suivantes :

- Petite enfance, avec la nécessité de tenir compte de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, qui précise notamment le périmètre et la répartition des compétences entre communes et EPCI et crée le service public de la petite enfance (SPPE) ;
- Cohésion sociale et territoriale, en l'occurrence la gestion de la ludothèque à Brives-Charensac ;
- Enseignement supérieur, avec l'inscription du soutien au self de l'IUT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de BAINS :

- approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, statuts annexés à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 19 novembre 2025
Et publication ou notification
Du 19 novembre 2025

VOTE		
Nombre de votants	13	
Nombre de suffrages exprimés	13	
POUR	13	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20251117-39_2025-DE
Reçu le 19/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 17 novembre 2025

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 1
Absents : 2
Votants : 13

Date de la convocation
Le 07 novembre 2025

Date d'affichage
Le 19 novembre 2025

Le 17 novembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Cécile HAON - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représentée : Annie EXBRAYAT.

Absents : Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Objet de la délibération

**Forêt sectionale de Fay :
Approbation du document de
prescription pour la période
2026-2045**

Madame le Maire indique que la forêt sectionale de FAY relevant du régime forestier remplit les critères fixés par l'article R.212-8 du code forestier pour être gérée selon un règlement type de gestion. Par conséquent, le conseil est invité à donner son accord sur le document de prescriptions propre à la forêt sectionale relevant du régime forestier établi par l'Office national des forêts conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement Montagnes d'Auvergne dont elle dépend.

Avec cet accord, la forêt sectionale présente des garanties de gestion durable, conformément aux dispositions de l'article L.124-1 du code forestier.

Elle présente aussi les programmes prévisionnels de coupes et de travaux pour les prochaines années, tels qu'ils découlent de l'application des règles de ce document de gestion. Ces programmes prévisionnels serviront à élaborer les états d'assiette et les programmes annuels de travaux qui seront proposés ultérieurement à l'approbation de la commune.

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un **AVIS FAVORABLE** au document de prescriptions proposé.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 19 novembre 2025
Et publication ou notification
Du 19 novembre 2025

VOTE		
Nombre de votants	13	
Nombre de suffrages exprimés	13	
POUR	11	
CONTRE	1	Marie-France RAUST
ABSTENTION	1	Michel MARTIN

Le Maire,
M. F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20251117-40_2025-DE
Reçu le 19/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 17 novembre 2025

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 1
Absents : 2
Votants : 13

Date de la convocation
Le 07 novembre 2025

Date d'affichage
Le 19 novembre 2025

Le 17 novembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Cécile HAON - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représentée : Annie EXBRAYAT.

Absents : Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Nous sommes saisis par le groupement de Gendarmerie de la Haute-Loire d'une demande de suppression des loyers des garages associés aux 6 logements de la caserne.

Cette suppression correspondrait à une perte financière de 960€ par an (160€ par an x 6 logements).

Considérant que :

- Certains garages n'ont pas de porte du fait de l'ancienneté de la construction ;
- Les dimensions ne sont pas adaptées aux tailles des véhicules actuels ;
- Par souci d'équité entre tous les occupants.

Après discussion, le Conseil Municipal :

Décide de supprimer les loyers des garages associés aux 6 logements de la caserne.

Cette mesure sera effective à compter du 1^{er} janvier 2026.

Objet de la délibération

**Gendarmerie : Suppression
des loyers des garages**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 19 novembre 2025
Et publication ou notification
Du 19 novembre 2025

VOTE		
Nombre de votants	13	
Nombre de suffrages exprimés	13	
POUR	7	
CONTRE	2	Michel MARTIN Marie-France RAUST
ABSTENTION	4	Roselyne BRIVES André BAUGÉ Carine CHACORNAC Pierre-Yves BERAUD

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20251117-41_2025-DE
Reçu le 19/11/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 17 novembre 2025

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 1
Absents : 2
Votants : 13

Date de la convocation
Le 07 novembre 2025

Date d'affichage
Le 19 novembre 2025

Le 17 novembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Cécile HAON - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD.

Représentée : Annie EXBRAYAT.

Absents : Yoann VOLLE - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Traditionnellement, chaque année, le Conseil Municipal, offre un repas aux aînés de la Commune.

Objet de la délibération

**Repas des Aînés :
Participation des conjoints
de moins de 70 ans**

Les conjointes ou les conjoints qui n'auraient pas 70 ans dans l'année, sont cordialement invités moyennant le règlement du repas.

Le repas, pris chez le Traiteur ROCHER, est fixé à 26€ par personne.

Le conseil municipal approuve la participation financière s'élevant à 26€ aux conjointes ou conjoints qui n'auraient pas 70 ans dans l'année.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 19 novembre 2025
Et publication ou notification
Du 19 novembre 2025

VOTE		
Nombre de votants	13	
Nombre de suffrages exprimés	13	
POUR	13	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20251117-42_2025-DE
Reçu le 19/11/2025